

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois d'août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 24 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – BUTALI Carole-Anne – CHAPUIS Claude – ESCOMEL Sylvie – PRIMET Michelle
Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – JAMONAC Vincent – LARGERON Joseph — SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absents excusés : CHOL Marie-Claire - CRESPE Anaëlle – ROUX Jean-François

Pouvoirs :

Marie-Claire CHOL donne pouvoir à Claude CHAPUIS
Anaëlle CRESPE donne pouvoir à René SABATIER

Secrétaire de séance : Carole-Anne BUTALI

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, concernant une cession de 2 parcelles (A 1408 et A1049). Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout de ce nouveau point.

1°/ Renouvellement bail d'habitation précaire – 95 rue du 08 août 1944

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail précaire du logement situé 95 rue du 08 août 1945 pour une durée de 1 an, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler le bail d'habitation précaire.

2°/ Vente parcelle A 675 en bordure de la RD 820

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'acquérir une partie de la parcelle A 675 située en bordure de la RD 820, afin de poursuivre les emprises nécessaires à la création d'une voie « douce ». Une convention a été signée avec les propriétaires fixant le prix de vente à 1 € le m².

Un document d'arpentage a été établi par Julien et associés, qui définit les m² à acquérir.

La parcelle A 675 sera divisée en deux nouvelles parcelles :

- A 2859 d'une contenance de 03a50ca restant appartenir aux vendeurs
- A 2860 d'une contenance de 01a70ca cédée à la commune.

Cette vente sera confiée à l'étude de Maître DE L'HERMUZIERE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette cession au prix de 1 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, chez le notaire.

3°/ Cession parcelles A 2769 – 2771 – 2773 / Piste forestière Suc de Combes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention pour rendre accessible aux engins de lutte contre l'incendie la piste forestière Suc de Combes, a été signée avec les propriétaires des parcelles A 702 – A 1160 et A 1162, afin que la commune achète une bande de terrain en bordure de la piste forestière au prix de 0.50 € le m².

Le document d'arpentage a été réalisé, il convient donc de régulariser la situation en réalisant un acte administratif de cession de terrain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession de terrain.

4°/ Proposition de convention pour le projet de voie verte St Clair – Davézieux le long de la RD 820

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de financement pour le projet de voie verte au conseil municipal.

Ce projet relierait VERNOSC à la VIA FLUVIA par Vidalon. Il est coconstruit par ANNONAY RHONE AGGLO et le Département. La mairie est chargée de négocier les acquisitions. A ce jour, une seule autorisation n'a pu être obtenue

Par ailleurs, cet équipement a un intérêt qui va au-delà de la commune, il sera demandé à ce que la démarche et le portage soit communautaire.

Le conseil municipal est favorable au projet, mais demande à ce que la convention de financement soit rediscutée.

5°/ Prise de compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 – Transfert des charges – Rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le 08 juillet 2021, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie et a adopté le rapport de la CLECT qui fixe le montant définitif du transfert de charges eaux pluviales intervenu au 1^{er} janvier 2020.

Les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification dudit rapport pour délibérer. Le conseil demande à disposer d'un état des réseaux inventoriés pour ce transfert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote en attendant des précisions.

6°/ Demande de subvention dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie auprès du SDE 07 pour le changement d'une porte au restaurant le Bouchon Gourmand

Monsieur le Maire explique que suite au passage de la commission de sécurité au restaurant le Bouchon il convient de changer une porte.

Deux devis sont présentés au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du SDE 07, dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le changement de la porte et choisi le devis d'un montant de 2020.00 €, et sollicite une aide auprès du SDE 07, dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.

7°/ Cession parcelles A1408 – A 1409

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser une cession de deux parcelles qui font partie du domaine public, lieudit les Hôpitaux. Cette cession est consentie à l'euro symbolique.

Parcelle	Superficie
A 1408	0a20ca
A 1409	0a50ca

Cette cession se fera à l'office notarial de Maître de L'HERMUZIERE, à Annonay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

8° / Questions diverses

Une voie a été créée pour permettre la sortie de deux maisons sur le chemin du Chalon. Les pétitionnaires souhaiteraient que celle-ci soit prolongées sur une parcelle déjà propriété de la commune.

Ecole les Géraniums

La candidature de l'école a été retenue pour bénéficier d'intervention de sensibilisation aux économies d'énergies dans le cadre du dispositif WATTY.

FIBRE

Les travaux avancent, au 25 août, 349 foyers sont raccordables. L'enfouissement des réseaux à la Corniche de la Cigale ont été réceptionnés par ORANGE ; le déploiement de la fibre pourra être poursuivi dans ce quartier.

CITY PARK

Les travaux ont débuté fin Juin, le génie civil a été confié à l'entreprise LAMBERT.

BELLEVUE

L'éclairage public fonctionne. Les travaux d'enrobé vont être réalisés jusqu'à la rue de la Croix du Cros où un dispositif sera installé pour la réduire la vitesse.

PONT DU CHALON

La première réunion d'installation a été organisée ce lundi 30 août. Les travaux vont débuter mi-septembre. L'entreprise Julien GIRARD construit son mur de clôture, l'enrobé de la nouvelle route sera réalisé dès que les travaux seront terminés.

VITESSE

Des véhicules qui circulent trop rapidement sont régulièrement signalés. Le radar pédagogique de la mairie sera installé à la sortie du village, en direction du Golf.

VIDEO SURVEILLANCE

Les mats sont en cours d'installation. L'entreprise choisie est la même que celle retenue par Savas et les travaux seront réalisés simultanément.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 18 octobre 2021

La séance est levée à 20 heures 15.